

Veinard

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **47 (1909)**

Heft 52

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-206521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haassenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

SERVICE GRATUIT

du journal, durant le mois de **Décembre**
1909, aux nouveaux abonnés d'**UN AN**, à
partir du 1^{er} JANVIER 1910.

NOËL SAVOISIEN DE 1555

COUPLETS extraits des *Chansons populaires*
des Alpes françaises, par Julien Tier-
sot :

Jacotin.

Jacotin,
Gringotin,
Un Noe fallot;
Accordin
Et chantin

Tuyt quatroz en un flot.

Lo chantar prin, ey lo dira Margot,
Et la tenour ly pittiot Perrotin;
L'aulta-contranta, mon compare Janot.
Per bondonnar, ie bondonneray bin.
Jacotin, etc.

Du ciel ey bas angeos on fet un saut,
Et on chant' en gree, françois, latin :
« Gloriz a Dio seyt, pex en terre et accord,
Per la venuaz de Jesus fallottin ! »
Jacotin, etc.

Que frons noz aveyr ouy tal mot ?
Tot comme cobloz noz mirons a chemin,
Et furons lez à doz sotz et un clot,
Tant qu'eteyt ply que de noet que de matin
Jacotin, etc.

Noz lo trouvarons asetta sur un plot
Un viou bon hommoz essayant un pattin
Per lo pupu charfar et tenir chaut
Quand de sa mare leysserit lu tetin.
Jacotin, etc.

Mon compagnon saïot, discret et cault,
Apré li aveyr donna un agneillin,
Dit à Colin : « Prends le-bas un escot
Et per dancyer tochez lo taborin. »
Jacotin, etc.

Traduction. — Jacotin — fredonnons — un Noël
plaisant; — accordons-nous — et chantons — tous
quatre d'un même mouvement.

La voix aiguë, Margot la dira — et le ténor le pe-
tit Perrotin; — la haute-contre, mon compère
Jeannot; — pour le bourdon, je bourdonnerai bien.
— Jacotin, etc.

Du ciel ici-bas les anges ont fait un saut — et l'on
chante en gree, français ou latin : — « Gloire soit à
Dieu, paix et accord sur la terre, — pour la venue
du gentil Jésus. » — Jacotin, etc.

Que fimes-nous après avoir ouï ce mot ? — Nous
nous mîmes en chemin tout comme des couples, —
et fîmes-là (deux sots et un boïteux), — tant qu'il
était plus nuit que matin. — Jacotin, etc.

Là nous trouvâmes assis sur un morceau de bois
— un vieux bonhomme essayant un petit drap —
pour réchauffer le poupon et le tenir au chaud —
quand il laisserait le sein de sa mère. — Jacotin,
etc.

Mon compagnon, sage, discret et prudent — après
lui avoir donné un petit agneau, — dit à Colin :
« Prends là-bas une baguette, — et touche du tam-
bourin pour danser. » — Jacotin, etc.

Réveillonneurs. — Trois bohèmes se deman-
daient l'autre soir comment ils passeraient la
nuit de Noël.

— Moi, disait l'un, je souperais bien d'un pâté
de gibier.

— Moi, déclarait l'autre, il me faudrait au
moins un pâté de foie gras, avec beaucoup de
truffes.

Le troisième prononça d'un ton conciliant :

— Mes enfants, ne soyons pas trop gour-
mands... Je me contenterais fort bien, pour ma
part, d'un pâté de maisons, à Lausanne, et sans
même exiger qu'il soit truffé !

Entre pères :

— Et ton fils, qu'en fais-tu ?

— Il termine son apprentissage; son patron
est très content de lui; il me disait hier : « Il est
tellement appliqué que dès qu'il fait un mouve-
ment, il ne bouge pas ! »

— ... ?

— Oui, il est apprenti horloger.

NOËL PROVENÇAL

On nous a parfois comparés aux Provençaux.
Jusqu'à quel point la comparaison est-
elle fondée ? Nous ne le rechercherons pas
ici. Nous avons tout au moins ceci de commun
avec les compatriotes de Mistral que, comme
eux, nous habitons un pays beau, généreux,
aimé du soleil et de la joie. Nous fraternisons
volontiers; il y a entre le provençal et notre pa-
tois une grande analogie; enfin, rien de ce qui
touche les heureux enfants de cet heureux pays
ne nous laisse indifférents.

Ils ont aussi des coutumes qui, sans ressem-
bler beaucoup aux nôtres, sont, en revanche,
beaucoup plus tenaces, et dont l'évocation fait
vibrer en nous la corde sensible.

Ainsi leur façon de célébrer Noël. Cette fête
est encore, dans le midi de la France, l'objet de
manifestations toutes spéciales qui rappellent
singulièrement certains usages idolâtriques. La
veille de Noël on ouvre la fête par un grand
souper : le réveillon.

La table est dressée devant le foyer où pé-
tille, couronné de lauriers, le *cariguié*, vieux
tronc d'olivier desséché et conservé avec amour
pendant toute l'année en vue de cette solennité.
Mais avant de s'asseoir à la table, on procède à
la bénédiction du feu.

Cette cérémonie, dont le plus jeune enfant de
la famille est l'acteur, consiste à supplier le feu
de bien réchauffer, pendant l'hiver, les pieds des
petits orphelins et des vieillards infirmes; de
répandre sa bienfaisante chaleur et sa charté
dans les mansardes des pauvres, et surtout de
ne jamais dévorer l'étable ou la grange du pro-
priétaire. Puis, le feu béni, c'est-à-dire arrosé
d'un verre de vin cuit, on se met à table, et la
nuit s'achève à chanter des Noëls.

Il en est de bien curieux de ces Noëls popu-
laires dans nos campagnes et auxquels ont été
faits plusieurs fois les honneurs d'études spécia-
les. A côté de naïves légendes retraçant l'adora-

tion des bergers et des mages, l'esprit frondeur
a su quelquefois s'y insinuer, comme dans ce-
lui-ci, assez peu connu, et qui montre bien ce
mélange de profane et de sacré dont nous par-
lions tout à l'heure :

Lor qu'an lai saison qu'ai jaule (qu'il gèle)

Au monde Jésus-Cri vin,
L'âne et le beu l'échauffin,
De leu sôfle dans l'étaule (étable)
Que d'âne et de beu je sai
Dans ce royaume de Gaule,
Que d'âne et de beu je sai
Qui n'en airein pa tan fai !

Mais le pu beò de l'histoire
Ce fut que l'âne et le beu
T'insin, paisèrent tò deu
La neu (nuit) san maingé ne boire
Que d'âne et de beu je sai
Couvar de pane et de moire,
Que d'âne et de beu je sai
Qui n'en airain pas tan fai !

D'ordinaire, dans ces campagnes du Midi, la
fête dure trois jours. Le premier ou plutôt la
première nuit, c'en est la partie la plus impor-
tante. Pendant toute cette nuit, du 24 au 25, les
pauvres sont autorisés à mendier publiquement
en chantant des cantiques. Les enfants leur jet-
tent par les fenêtres leur aumône, enfermée
dans des bourses de papier qu'on enflamme par
un bout pour faire voir où elles tombent.

Le 25, jour de Noël, au souper du soir, on
mange la dinde traditionnelle, et le 26 c'est le
jour du *pain de Saint-Etienne*, surmonté du
laurier qui couronna son parrain martyr. On
attribue à ce pain, qui affecte la forme d'une
gourde, une foule de vertus à la fois surnatu-
relles et grotesques, telles que de préserver les
ânes de la colique et les chiens de l'hydropho-
bie.

Faveur. — C'était mercredi au marché.

Une petite bobonne demande le prix des pois-
sons.

— Nonante centimes la livre, répond le mar-
chand.

— Noinante ! Comment ? Oh ! ma foi, c'est bien
trop chai !

— Eh ben, puisque c'est vous, je vous les lais-
serai à quatre-vingt-dix.

— A la bonne heure. Alors mettez-m'en deux
livres. (Authentique.)

Veinard. — Un agent de police, dont la cas-
quette n'est pas surmontée du pompon de ser-
vice, passe, assez tard dans la nuit, à la rue
de... de... — Non ; si nous indiquions la rue,
bien sûr qu'on nous dirait encore que ce n'est
pas vrai. Il surprend un individu en train
de crocheter la porte d'entrée d'une maison où
se trouve un magasin de bijouterie. Il l'inter-
pelle :

— Hé là, vous ! Que faites-vous là ?

Le cambrioleur, interloqué, se retourne et ne
dit mot. Déjà, il s'apprête à prendre ses jambes
à son cou, quand l'agent ajoute :

— Hein ! Croyez-vous que vous avez de la
veine que je ne sois pas de service cette nuit !